



Combien de temps ???

Combien de temps les chefs de service et leurs adjoints cadre A vont-ils supporter encore le silence entretenu de notre Directeur Général et de notre Directeur Départemental des Finances Publiques sur les projets de restructuration et sur ceux du ministre DARMANIN visant, notamment, à instituer des agences comptables ?

Par devoir de transparence, mais aussi de confiance et de considération à l'égard de ses cadres, nous exigeons que le DDFIP du Pas-de-Calais dévoile ce jour ses projets de nouvelle cartographie du réseau de la DDFIP 62 qu'il a déjà transmis ou va transmettre sous peu à la DGFIP.

À l'heure où M. JOHANET, Procureur Général près de la Cour des Comptes (entretien au journal *Le Monde* du 17/1/2019) affirme que « *le projet de M. DARMANIN est paradoxal d'affaiblir le comptable public, au moment même et pas seulement sur les ronds points, où les citoyens veulent la transparence* », **il faut savoir qu'avec l'institution des agences comptables, ce projet aura pour conséquences :**

- **le poste comptable sera supprimé** et deviendra un service de la collectivité, de l'établissement public ou de l'établissement public de santé
- **l'ordonnateur** de la collectivité ou de l'EP **disposera de la possibilité de nommer** — ou pas — le comptable public en place (à condition qu'il bénéficie de sa confiance ?, expression pour le moins maladroite de la DGFIP) qui sera placé en position de détachement ou de mise à disposition. À défaut, l'ordonnateur pourra nommer un fonctionnaire territorial ou hospitalier. À raison d'un fauteuil pour deux (comptable public et actuel directeur financier de l'ordonnateur) **qui sera choisi à votre avis ?**
- **Si le comptable public en fonction décline** le poste d'agent comptable ou que l'ordonnateur ne souhaite pas qu'il soit son agent comptable : **le comptable perdra son statut de comptable public** et sera mis à disposition de sa Direction Départementale en attendant de participer à un mouvement de mutation où il ne sera pas prioritaire dans le 1^{er} cas et prioritaire dans le 2^{ème} cas. Quelle belle reconnaissance et quel bel avenir notre Directeur Général offre-t-il à ses cadres ?

- les cadres A non comptables adjoints du poste et leurs collègues cadres B et C **retenus dans l'équipe de l'agent comptable seront détachés d'office pour une période de 3 ans**, renouvelable ou pas et il leur sera proposé à terme d'intégrer la fonction publique territoriale ou hospitalière. **N'avez-vous pas l'impression que notre Directeur Général nous vend aux ordonnateurs, qui devront certes payer la facture (dépenses de personnel) ?** Mais, comme le dit M. JOHANNET « *cette règle de séparation de l'ordonnateur et du comptable est très importante, car elle est un extraordinaire instrument anti-corruption. C'est une garantie que l'argent des Français soit utilisé correctement... Ce que va tester le gouvernement, c'est de mettre le comptable sous l'autorité de l'ordonnateur... Quand le comptable perd son indépendance, on découvre souvent des problèmes* » **CQFD !!!**
- **les conditions de travail (horaires/congés) de l'agence comptable ne seront plus celles de la DGFIP** mais seront celles fixées par l'ordonnateur, puisqu'il s'agira d'un service de sa collectivité.

Parallèlement, la nouvelle cartographie annonce de nouvelles réformes menant au démantèlement des services dans leur forme actuelle.

Les **trésoreries hospitalières** seront également concernées avec une adaptation sur le périmètre des Groupements Hospitaliers de Territoires dans la limite haute de 50 Equivalents Temps Plein (ETP).

Quant aux **SIP** et **SIE**, ils subiraient le même sort en matière de regroupement, dans la même limite du nombre d'ETP.

S'agissant du **recouvrement forcé**, les **PRS** voient leur avenir s'assombrir avec la perspective d'une agence unique du recouvrement au détriment de poste réellement spécialisé en la matière ...

Force est de constater que **NOS missions** sont en péril et à très court terme !

Cadres A de la DGFIP et vos équipes sur qui vous savez compter pour atteindre vos objectifs, toutes filières confondues (fiscale et gestion publique), allez-vous accepter sans réagir cette évolution, à terme, mortelle pour notre réseau, que l'on veut nous imposer ?

Ayons à l'esprit que pour notre Direction, la capacité d'un bon cadre s'apprécie non seulement sur sa capacité à mettre en œuvre les instructions de son administration mais également sur celles à savoir réfléchir et anticiper...

Combien de temps mettrons-nous, tous ensemble à stopper le démantèlement organisé de notre administration ?

Combien de temps ...